

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 481

présenté par
M. Breton

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« apporté son concours à l'assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« aidé au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.